

Projet 3.2 Annexe

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

FOYER DES PERSONNES ÂGÉES (FPA) DE MARCK

BUDGET ANNEXE AU CCAS DE MARCK

SOMMAIRE

Introduction

1. Section d'exploitation

1.1. Les recettes d'exploitation

1.2. Les dépenses d'exploitation

2. Section d'investissement

2.1. Les ressources (recettes)

2.2. Les emplois (dépenses)

3. Résultats de l'exercice

INTRODUCTION

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document.

Le budget du Foyer des Personnes Âgées (FPA) de Marck est un budget annexe au CCAS de Marck. La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses courantes du FPA. Elles concernent notamment :

- Le fonctionnement de la Résidence « Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or » comprenant la gestion de 30 logements et un restaurant ;
- Les repas améliorés organisés par le FPA ;
- Les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre du forfait autonomie.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir du FPA.

Le FPA pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 du FPA.

1. SECTION D'EXPLOITATION

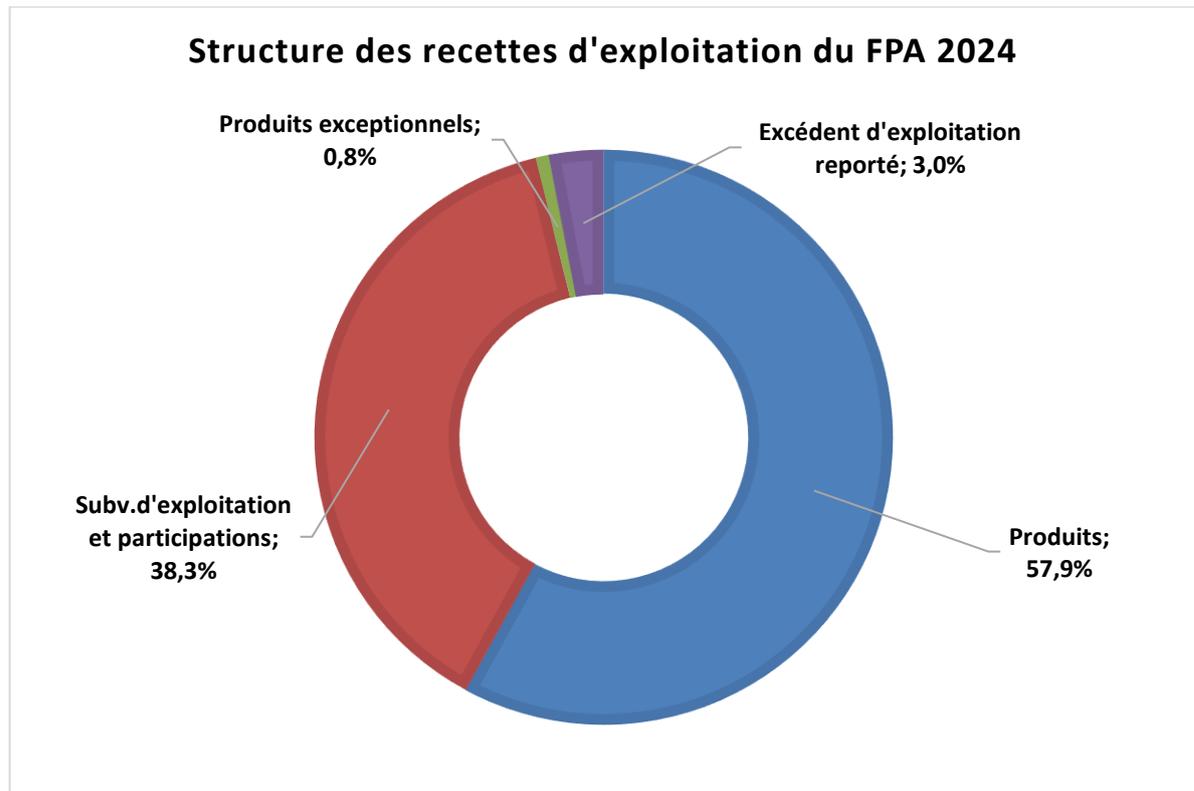
La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante du FPA.

1.1. Les recettes d'exploitation

Au niveau des recettes d'exploitation, on retrouve :

- Les produits ;
- Les subventions d'exploitation et participations ;
- Les produits exceptionnels.

Pour l'exercice 2024, les recettes d'exploitation s'élèvent à 297 833,67 € ; elles étaient de 291 740,36 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :



Synthèse des recettes d'exploitation

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Produits	156 427 €	170 837 €	172 547 €	1,00%
Subventions d'exploitation et participations	125 247 €	113 248 €	114 026 €	0,69%
Produits exceptionnels	255 €	242 €	2 307 €	852,57%
Résultat d'exploitation reporté	4 613 €	7 413 €	8 954 €	20,78%
Total des recettes d'exploitation	286 542 €	291 740 €	297 834 €	2,09%

En 2024, les produits issus de la vente des tickets repas et de l'organisation des repas améliorés du FPA et des redevances de location perçues des logements de la résidence « Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or » se sont élevées à 172 546,63 €.

Les subventions d'exploitation concernent en 2024 la subvention communale et le forfait autonomie au titre des années 2023 et 2024.

La subvention communale s'est élevée à 94 361,35 € représentant 32,7 % des recettes d'exploitation hors résultat d'exploitation reporté.

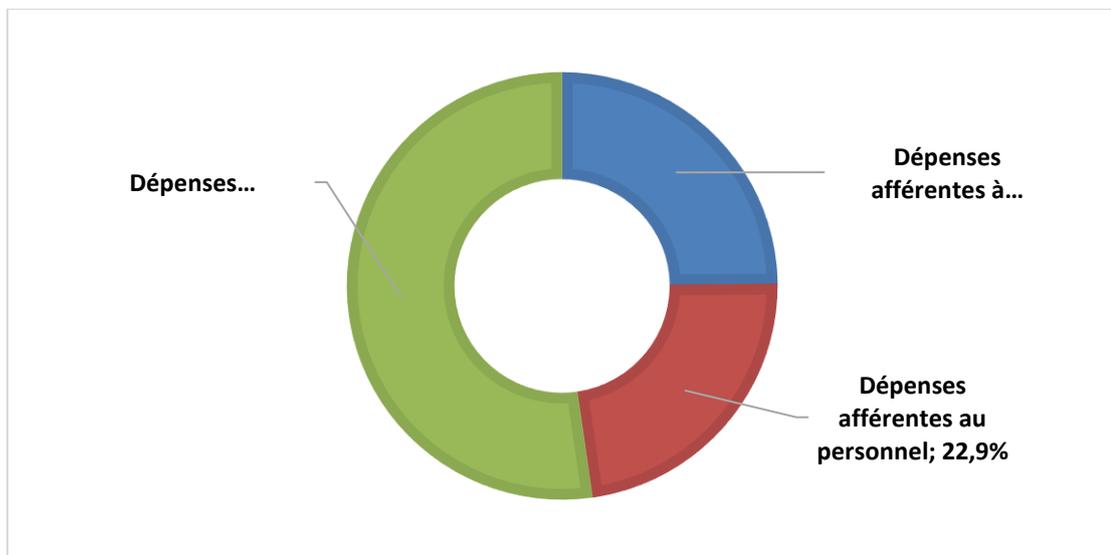
Les produits exceptionnels concernent l'amortissement de subventions d'équipement perçues pour l'achat de tablettes numériques et de mobilier pour le restaurant du foyer.

1.2. Les dépenses d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve :

- Les dépenses afférentes à l'exploitation courante ;
- Les dépenses afférentes au personnel ;
- Les dépenses afférentes à la structure.

Structure des dépenses d'exploitation du FPA 2024



Synthèse des dépenses d'exploitation

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	52 761 €	60 422 €	72 035 €	19,22%
Dépenses afférentes au personnel	71 447 €	64 481 €	66 322 €	2,86%
Dépenses afférentes à la structure	154 921 €	157 884 €	151 514 €	-4,03%
Total des dépenses d'exploitation	279 128 €	282 787 €	289 871 €	2,51%

En 2024, les dépenses afférentes à l'exploitation courante représentent 24,9 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment des charges de fluides et d'alimentation, des dépenses pour les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, l'achat de petits équipements, les frais de communication et le remboursement de charges fonctionnelles au CCAS de Marck et à la Commune de Marck.

S'agissant des dépenses afférentes au personnel, celles-ci représentent 22,9 % des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont faiblement progressé malgré l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de la modification de la clé de répartition des charges de personnel entre le CCAS et ses budgets annexes. Elles concernent les charges de personnel mis à disposition par la commune de MARCK et les prestations et charges des artistes animant les repas améliorés.

Quant aux dépenses afférentes à la structure, elles représentent 52,3 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment de la redevance due au bailleur pour les logements du FPA, des dépenses liées à l'organisation des repas améliorés et de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets du FPA.

2.1. Les ressources (recettes)

En 2024, le FPA a perçu 871,64 € au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et 1 500 € au titre des cautions versées par des locataires « entrant ».

La subvention d'équipement allouée par la CARSAT pour le financement de l'achat du mobilier du restaurant s'est élevée à 14 180 €.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à 6 434,94 €.

2.2. Les emplois (dépenses)

594,90 € ont été réalisés pour des dépenses d'équipement (achat de cuisinières).

Des cautions ont été remboursées à des locataires « sortant » pour un montant total de 900 €.

L'amortissement des subventions d'équipement s'est élevé à 1 942,20 €.

Le déficit d'investissement 2023 reporté s'est élevé à 3 361,91 €.

3. RESULTATS DE L'EXERCICE

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2024	3 437,10	289 871,37	293 308,47
Recettes 2024	22 986,58	288 880,10	311 866,68
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	19 549,48	-991,27	18 558,21
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	-3 361,91	8 953,57	5 591,66
RESULTAT DE CLOTURE 2024	16 187,57	7 962,30	24 149,87
Restes à réaliser en dépenses	0,00		0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2024	16 187,57	7 962,30	24 149,87